



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/05/13

Reçu en Préfecture le : 29/05/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 mai 2013
D - 2013/321

Aujourd'hui 27 mai 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mr Josy REIFFERS (présent à partir de 17h00)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

Evolution du réseau informatique de la Ville de Bordeaux. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Formidable levier de performances économiques, sociales et écologiques, le numérique est plus que jamais un outil essentiel de développement de la Ville d'aujourd'hui et de celle de demain.

En 2010, la Ville de Bordeaux a lancé le programme d'action Bordeaux Cité Digitale afin de créer les conditions d'utilisation du numérique par tous les citoyens, de favoriser le développement des entreprises numériques et d'optimiser le fonctionnement et l'organisation de la collectivité.

Le réseau informatique de la ville, dont l'architecture technique a été conçue et implantée en 2002, est un élément stratégique de ce programme puisqu'il supporte l'ensemble des applications informatiques de la Ville en interconnectant plus de 200 bâtiments de la collectivité.

Aujourd'hui, le réseau informatique est déjà multiservices (vidéosurveillance, wifi urbain, pilotage des chaudières et des équipements énergétiques...) mais doit encore poursuivre son évolution afin de répondre aux enjeux futurs.

Ainsi sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction Générale de l'Innovation numérique et des Systèmes d'Information, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert en vue de définir l'architecture réseau cible de la Ville, de la décliner sur ses coeurs de réseau, de la mettre en œuvre progressivement sur ses salles informatiques, sur ses principaux locaux techniques, le tout avec une solution d'administration performante.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé, en premier, l'offre de la société TIBCO.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour quatre ans à compter de sa notification avec un montant minimum de 250 000 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, articles 2031, 205, 2183, 2313, 232, 611, 6132, 6135, 6156, 6184, 617

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 mai 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE